



## Barème d'honoraires de transaction WEEMYS

LOCAUX À USAGE D'HABITATION	
Prix de vente	Honoraires TTC
0 - 100.000 €	Forfait de 5.000 €
100 001 - 300 000 €	6%
300 001 - 700.000 €	5%
au-delà de 700.000 €	4%

STATIONNEMENTS ET GARAGES	
Prix de vente	Honoraires TTC
0 - 30.000 €	Forfait de 2.000 €

LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	
Prix de vente	Honoraires HT
0 - 100.000 €	Forfait de 5.000 €
100 001 - 1.500.000 €	5%
au-delà de 1.500.001 €	4%

Les honoraires de transaction ci-dessus indiqués sont les taux maximums pouvant être appliqués.

Les honoraires s'entendent charge vendeur sauf indication contraire dans le mandat.

**Barème applicable à compter du 13/04/2024**



## Barème d'honoraires de location WEEMYS

### BAUX D'HABITATION

	A la charge du bailleur (TTC)	A la charge du locataire (TTC)
Honoraires de négociation et d'entremise	60 €	X
Honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Sans que ce montant ne puisse être supérieur à :		
- Zone très tendue	12 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
- Zone tendue	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
- Hors zone	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>
- Etat des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

*Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014.*

### BAUX DE GARAGES ET PARKINGS

	A la charge du bailleur (TTC)	A la charge du locataire (TTC)
Honoraires de négociation et d'entremise	1 mois de loyer	1 mois de loyer
Honoraires relatifs à la visite des lieux, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail		
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée		

### BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

		A la charge du bailleur (HT)	A la charge du preneur (HT)
Honoraires de négociation et d'entremise	loyer < 1.000 HT / mois	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
	loyer ≥ 1.000 HT / mois	12 % du loyer annuel HC	12 % du loyer annuel HC
		Dans le cas où les honoraires sont supportés par le preneur uniquement, ils s'élèvent à 15% du loyer annuel HC	
Prestations non incluses dans nos honoraires de location :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction de l'état des lieux</li> <li>- rédaction du contrat de bail</li> </ul>			

**Barème applicable à compter du 08/04/2024**